

«11/02/2022»

Environnement : les pratiques funéraires, une pollution méconnue



Au cours de la vie, le corps emmagasine des polluants. Ils ne disparaissent pas après le décès, et peuvent se retrouver dans l'environnement.

© (Photo archives NR, Mathieu Herduin)

Par Manon ROCHE-BAYARD

Publié le 11/02/2022 à 06:25

mis à jour le 11/02/2022 à 07:51

Les pratiques funéraires, comme la crémation ou l'inhumation, ne sont pas neutres écologiquement. Elles sont source d'une pollution assez méconnue.

Écologiquement, mourir n'est pas anodin. Environ 600.000 personnes décèdent en France chaque année. On doit disposer de chaque corps. Il est soit inhumé, soit incinéré. Mais ces pratiques funéraires basiques ne sont pas sans impact écologique.

De son vivant, le corps humain accumule les polluants. L'alimentation joue un rôle important. Certains métaux, comme l'arsenic, le plomb, le cadmium ou le mercure, sont présents dans l'environnement. Ils peuvent provenir des activités humaines, des gaz d'échappement, des industries... Ils se retrouvent alors dans les aliments que l'on ingère. Ils sont ensuite stockés, en quantité variable, dans l'organisme.

Des traitements médicaux, comme la chimiothérapie et certains médicaments, constituent aussi des polluants. Tous ces éléments se retrouvent dans l'organisme, d'où ils ne sont pas, ou difficilement, éliminés. Tout ce bagage de polluants ne disparaît pas avec le décès.

La thanatopraxie une pratique controversée Jusqu'aux années 2010, environ 60 % des corps étaient « préparés ». La thanatopraxie consiste à rendre le corps présentable aux yeux des vivants, de la famille, des proches. Elle permet de redonner des couleurs au défunt, de ralentir la décomposition, d'aseptiser le cadavre.

Pour cela, on injecte dans le corps entre cinq et sept litres de solution à base de formol : un mélange d'eau, de glycérine, d'alcool, et de formaldéhyde. Ce dernier composé n'est pas sans importance. C'est l'agent actif du processus, un produit aseptisant.

Cette molécule est classifiée comme cancérigène depuis 2004 par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC). Pour cinq litres de solution au formol, dépendant des quantités utilisées par le thanatopracteur, on peut trouver dans un corps préparé environ 1,5 cl de formaldéhyde pur.

Crémation ou inhumation ? Le corps est préparé, la famille a fait ses adieux. Il ne reste qu'à en disposer. Là, deux choix se présentent. En France, l'inhumation reste majoritaire, mais la crémation devient de plus en plus courante. En 2019, 39 % des cérémonies funéraires en France étaient des crémations.

Une fois l'inhumation réalisée, le corps est sous terre. Il peut être dans un caveau, ou en pleine terre. Avec la décomposition de la dépouille, les polluants dans l'organisme peuvent se répandre dans l'environnement.

En France, les enjeux écologiques de la crémation ont été réévalués en 2010, quand un arrêté a redéfini les normes autour des émissions des crématoriums. L'arrêté oblige notamment les établissements à installer un filtre, pour bloquer une partie des émanations. Le texte reconnaît les émissions de mercure accumulé dans le corps au cours de la vie, mais également présent dans les alliages utilisés, jusqu'à une période récente, par les dentistes. L'arrêté limite aussi les émissions de dioxines, issues de l'incinération de formaldéhyde.

Il est difficile d'évaluer précisément l'impact environnemental. Il y a peu de chiffres. Écologie et psychologie Les pratiques funéraires répondent pourtant à un vrai besoin de nos sociétés. Elles permettent de faire le deuil, d'accepter la perte. Malgré cet impact écologique de la thanatopraxie, son apport psychologique et social est tout aussi important. Il permet d'accompagner les vivants dans la perte de leurs proches.

